Swisscanto Flex 25

Fortune mixte | À capitalisation | Octobre 2026 | Matériel de Marketing

Description

Les actifs sont gérés activement et investis globalement, le profil d'investissement étant orienté plutôt défensif. La fortune est principalement investie dans des Placements collectifs de capitaux de Swisscanto et de groupes de placement de Swisscanto Fondations de Placement. La pondération stratégique se présente comme suit: 2% de liquidité, 49% d'obligations, 25% d'actions et 24% d'immobilier. En outre, des investissements tactiques dans l'or sont autorisés. Les prescriptions de placement selon l'OPP2 s'appliquent.

Au 1er septembre 2026, les actifs des portefeuilles « Swisscanto Flex Fondation collective FLEX 25 » et « Swisscanto Flex Fondation collective FLEX Rentnerkasse » ont été transférés dans le fonds « Swisscanto Flex 25 ». La politique d'investissement, l'indice de référence et les fourchettes d'allocation des deux portefeuilles ont été repris. À compter du 1er septembre 2026, les informations figurant dans cette fiche d'information combinent les données historiques des portefeuilles d'origine avec celles du fonds « Swisscanto Flex 25 ».

Profil/Adéquation

Seul le placement de fonds d'institutions de prévoyance professionnelle exonérées d'impôts en Suisse (2ème pilier) est autorisé.

Données clés

Clôture de l'exercice	04.01.2010
Monnaie de référence	CHF
Indice de référence	Customized
Volume en millions (30.10.2026)	1030.95
Fondation	Swisscanto Flex Sammelstiftung der Kantonalbanken
Gestion d'actifs	Zürcher Kantonalbank
Banque dépositaire	Zürcher Kantonalbank

Chiffres clés

Volatilité annuelle	4.2%
Risque actif	0.86%

Répartition par monnaie

CHF	85.98%
USD	7.31%
AUD	1.11%
Autres	5.60%

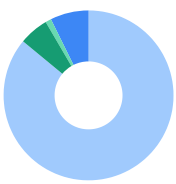

Performance indexée en CHF (net)



Performance en % au 30.10.2026

	1M	3M	YTD	12M	5J p.a.	Lanc p.a.	2023	2024	2025
Portfolio	0.50	0.38	3.66	4.07	2.19	3.52	5.04	7.72	4.42
Benchmark	1.00	0.55	3.73	4.35	2.22	3.69	6.17	7.74	4.64

La performance passée n'est pas un indicateur de l'évolution de valeur future et ne constitue aucune garantie de succès.

Répartition par catégorie de placement

	Portefeuille	BM	Delta	Intervalle
Liquidité	0.37	2.00	-1.63	0 - 10
Obligations CHF	31.96	37.00	-5.04	29 - 45
Obligations ME	15.14	12.00	3.14	6 - 18
Actions Suisse	10.70	12.50	-1.80	7 - 18
Actions Monde	15.83	12.50	3.33	7 - 18
Immobilier Suisse	22.77	22.00	0.77	17 - 27
Immobilier Monde	2.78	2.00	0.78	0 - 5
Or	0.45	0.00	0.45	0 - 5

Les approches de durabilité en application

La fortune est géré selon la forme de durabilité Responsible de l'Asset Management de Zürcher Kantonalbank. Lors de la mise en œuvre les approches de durabilité suivantes sont appliquées à la majorité des placements: Stewardship: Voting & Engagement, Évitement des controverses, Intégration ESG et Climat: réduction de CO_2e.

Stewardship



Vote & Engagement

Controverses



Exclusions Responsible

ESG



Intégration systématique des critères ESG

Climat



Réduction des émissions de CO_2e

Explications sur les approches de durabilité

Stewardship – Le vote et l'engagement



La politique de l'Investment Stewardship comprend l'exercice des droits de vote aux assemblées générales et l'engagement (un dialogue actif sur les questions de durabilité) auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Pour les fonds Swisscanto, nous pratiquons l'exercice des droits de vot et l'engagement, pour les placements directs uniquement l'engagement. Au travers de nos activités de l'Investment Stewardship, nous voulons ainsi promouvoir des stratégies et pratiques commerciales durables, le respect des principes internationaux reconnus, ainsi que les pratiques d'excellence en matière de durabilité.

Eviter les controverses



Des critères d'exclusion permettent d'éviter d'investir dans des activités et pratiques commerciales largement contraires aux principes de durabilité. Nous veillons, à cet égard, tout particulièrement à éviter d'investir dans les armes controversées et conventionnelles, le charbon thermique et les placements contraires aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (notamment au regard des droits humains, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption).

ESG – Intégration des critères ESG



L'intégration des critères ESG désigne la prise en compte systématique des critères environnementaux, sociaux et de gestion d'entreprise responsable dans le processus de placement. A cet effet, nos analyses prennent en compte les risques et opportunités en matière ESG financièrement pertinents, notamment ceux des entreprises et des Etats.

Climat – Réduction des émissions de CO_2e



La réduction des émissions de CO_2e vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre (comme le dioxyde de carbone et le méthane) dans un contexte d'investissement. Nous nous appuyons pour ce faire sur une comparaison des émissions de CO_2e à celle de la Benchmark (en particulier pour les investissements passifs) ou sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Cet accord vise à limiter le réchauffement climatique à bien moins de 2 °C par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle, en ciblant une hausse des températures maximale de 1,5 °C.

Informations complémentaires

Des explications supplémentaires, complémentaires spécifiques aux produits concernant les approches de durabilité appliquées se trouvent dans les documents juridiques déterminants sur products.swisscanto.com.

Approches de durabilité

Les approches de durabilité présentées sont appliquées à la majorité des investissements du portefeuille de gestion d'actifs actuel. Cela s'applique principalement à la mise en œuvre de placements gérés activement dans des catégories de placement traditionnelles avec des produits de placement de la marque Swisscanto. En conséquence, les approches de durabilité ne sont pas mises en œuvre pour tous les placements. Il existe des exceptions supplémentaires à l'application d'approches de durabilité dans les produits d'investissement utilisés.

CO_2e

Les équivalents CO_2 (CO_2e) sont une unité permettant d'uniformiser l'effet climatique des gaz à effet de serre que sont le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), le gaz hilarant (N_2O) et les gaz à effet de serre fluorés (CFC). Tous ces gaz ont une durée de séjour différente dans l'atmosphère et ne contribuent à l'effet de serre dans la même mesure.

ESG

Le sigle ESG représente les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernement d'entreprise (G).

MSCI® ESG
Bien que les fournisseurs de données de la Zürcher Kantonalbank, notamment MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « Parties ESG »), obtiennent des informations (les « Informations ») auprès de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document, et ces Parties rejettent expressément toute garantie expresse ou implicite, y compris concernant la valeur marchande et la pertinence pour un usage particulier. Les Informations sont destinées exclusivement à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit, ni servir de base ou de composante pour quelque instrument financier, produit ou indice financier que ce soit. De plus, aucune des Informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou à quel moment les acheter ou les vendre. Aucune des Parties ESG ne saurait être tenue responsable des erreurs ou omissions liées aux données contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris la perte de bénéfices), même si elles avaient été avisées de la possibilité de tels préjudices.

Explication des risques généraux
Les placements comportent des risques, notamment de fluctuation de valeur et de rendement. Les placements en monnaies étrangères sont soumis aux fluctuations de change. Les risques de garde et de contrepartie représentent également des risques importants. Nous vous renvoyons à la description détaillée des différents risques mentionnés dans le prospectus de vente.

Mentions légales
Le présent document est destiné exclusivement à des fins informatives et publicitaires. Le présent document est destiné à la distribution en Suisse et ne s'adresse pas aux investisseurs d'autres pays. Il ne constitue pas une offre ou une recommandation d'achat, de détention ou de vente d'instruments financiers ou de fourniture de produits ou de prestations de services, et ne constitue pas non plus la base d'un contrat ou d'une obligation de quelque nature que ce soit.

Le présent document n'est pas un prospectus ni une feuille d'information de base. Les produits et services décrits dans le présent document ne sont pas disponibles pour les U.S. Persons conformément aux réglementations applicables (notamment la Règlementation S de l'US Securities Act de 1933). Il est recommandé de vérifier, le cas échéant avec l'aide des spécialistes, la compatibilité des informations avec la situation personnelle ainsi que les conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres.

Le présent document contient des informations générales et ne tient pas compte des objectifs de placement personnels, de la situation financière ou des besoins particuliers d'une personne précise. Il convient de vérifier soigneusement la compatibilité des informations avec la situation personnelle avant de prendre une décision d'investissement. Pour l'évaluation des conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres, il est recommandé de se faire conseiller par des spécialistes.

Le document a été établi par la Zürcher Kantonalbank avec la diligence d'usage en affaires et peut contenir des informations provenant de sources tierces soigneusement sélectionnées. La Zürcher Kantonalbank ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document et décline toute responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation du document ou des informations qu'il contient.

Tout investissement comporte des risques, notamment en ce qui concerne les fluctuations de valeur, de rendement et, le cas échéant, de change. Les performances et les rendements passés ainsi que les prévisions concernant les performances, les rendements ou les risques futurs ne constituent pas un indicateur fiable de résultats futurs. Il est précisé que les éventuelles informations relatives à la performance historique ne constituent pas un indicateur de la performance actuelle ou future, et que les éventuelles données de performance indiquées lors de l'émission ou du rachat de parts de fonds peuvent ne pas tenir compte des commissions et frais prélevés. Les éventuelles estimations de rendements et de risques futurs contenues dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement. Ils ne constituent pas un indicateur fiable de résultats futurs.

Pour ce qui est des éventuelles informations relatives à la durabilité, nous attirons votre attention sur le fait qu'en Suisse, il n'existe pas de cadre de référence accepté de tous, ni de liste universelle de facteurs à prendre en compte pour garantir la durabilité des placements.

Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis par la Zürcher Kantonalbank. Ce document n'a pas été élaboré par le département «Analyse financière» au sens des «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» publiées par l'Association suisse des banquiers et, en conséquence, n'est pas soumis à ces directives.

Des écarts mineurs peuvent apparaître dans les chiffres indiqués en raison des arrondis.

La base contractuelle exclusive pour l'affiliation est la convention d'affiliation. Les règlements et les rapports annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Swisscanto Flex Fondation Collective des Banques cantonales, Bureau, 8152 Glattbrugg ou sur www.swisscanto-flex.ch.

© 2026 Zürcher Kantonalbank. Tous droits réservés.